



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45
Mail : mairie@pigny18.fr

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le 02/10/2023
ID : 018-211801790-20230930-2023_024B-DE



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2023-024

L'an deux mil vingt-trois, le trente septembre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

Date de la convocation : 22 septembre 2023

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Jean-Pierre AUGÉ, Xavier BERNARD, Dominique COURILLEAU, Mickaël GENESTE, Christine LOUBEYRE, Jonathan MAILET, Patricia MARTINS, Nathalie RIOU

Absents excusés :

Céline HENG qui donne pouvoir à Philippe DUBOIS
Frédérique PAWLOVSKY qui donne pouvoir à Nathalie RIOU
Bernard ROUSSEAU qui donne pouvoir à Patrick RICHARD

SECRETARE : Patrick PARFAIT

OBJET : Décision modificative n°2
Budget commune

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'inscrire des crédits nécessaires au budget de la commune au chapitre 20 en dépenses d'investissement afin de régler une facture de SOA concernant le diagnostic des réseaux EP dans la traversée de Pigny RD 131 - inspection télévisuelle et hydrocurage pour un montant de 17 890.20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'inscrire des crédits nécessaires au budget de la commune au chapitre 20 en dépenses d'investissement afin de régler une facture de SOA concernant le diagnostic des réseaux EP dans la traversée de Pigny RD 131 - inspection télévisuelle et hydrocurage pour un montant de 17 890.20 € et d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Dépenses d'investissement – chapitre 20- compte 2031 :	+ 18 000 €
Dépenses d'investissement – chapitre 21 – compte 2158 :	- 18 000 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

P. PARFAIT

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture

Publié sur site <https://pigny.fr/fr/> le 02/10/2023

Le Maire,

P. RICHARD

